

Réunion du Comité du 27 février 2024

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 27 février 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date convocation** : 21 février 2024

**Présents** : AUBERT Patrick ; AUGER Pierre ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BLANCHET Bernard ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURSAULT Sébastien ; BROGNARA Myriam ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GALINDO Antoine ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GRIMAUD Hervé ; HIVERT Eric ; JULLIARD Christian ; LAPORTE Martine ; LEFEUVRE Florent ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; NOURISSEAU Pierre-Marie ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PIOFFRET Jean-Marc ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RICHIN Denis ; RIOT Philippe ; ROGET Valérie ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMON Sophie ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIEILLERIBIERE Claude ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

**Suppléants** : BAYLE Pierre ; BOURSAULT Sébastien ; BUNLON Marie Christine ; LECLERE Henri ; LEGER Jean-Luc ; LEONNARD Marie ; NAPIERAJ Marie Madeleine ; PASCAUD Pierre ; TIXIER Michel ; VERGNAUD Didier.

**Excusés** : AUDONNET Jean Louis ; AUFAURE Patrick ; BARDET Didier ; CHASSAGNE Bertrand ; DIAZ Florence ; GLENISSON Marie-Claude ; JANNOT Florence ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MOUTAUD Christophe ; PAMIES Jean-Michel ; PENOT Gilles ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; SIMON-CHAUTEMPS Franck ; SIMONNET Nicolas ; VINCENT Victorien ; VOISIN Stéphane.

**Secrétaire de séance** : CARIAT Jacky

MOUTAUD Christophe (AGGLO) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick (AGGLO)  
BERTRAND Alain (CHATELUS LE MARCHEIX) donne pouvoir à RIOT Philippe (CCBGB)  
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LA SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)  
GLENISSON Marie-Claude (CCPD) donne pouvoir à DARDAILLON Bruno (CCPD)  
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)  
SIMON-CHAUTEMPS Franck (CCCSO) donne pouvoir à GAUDY Sylvain (CCCSO)

**DELIBERATION n°2024-02-007**

**Collège** : Affaires Générales

	Physique	Voix
Membres	141	229
Présents	73	135
Pouvoirs	6	12
Votants	79	147

**Code nomenclature** : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Objet : Liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires**

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du Comité Syndical du 12 octobre 2021 modifiée qu'Evolis 23 a fixé la liste des cadres d'emplois et grades éligibles aux IHTS (heures supplémentaires) ainsi que les emplois ou missions effectivement éligibles aux heures supplémentaires.

Par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical a donc rendu éligibles les emplois suivants :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC - AssCol - AEP	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Gardien de déchèterie	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de FMA & polybenne	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Agent d'exploitation polyvalent	Agent broyage plateformes
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Référent chantier Voirie et aménagement	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Remplaçant déchèterie/espaces verts	

La modification du tableau des emplois issus de la délibération 2024-02-005 du 27 février 2024 doit donc s'accompagner par cohérence d'une modification de la liste des emplois éligibles aux IHTS.



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité

➤ D'approuver la liste des emplois éligibles aux heures supplémentaires ainsi modifiée :

Opérateur maintenance véhicule	Chauffeur de grue
Agent SPANC - AssCol - AEP	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Gardien de déchèterie	Chef d'équipe Recyclage des déchets
Agent de collecte des déchets (chauffeur / ripeur)	Agent d'entretien espaces verts / déchèteries
Chauffeur de FMA & polybenne	Remplaçant polyvalent précollecte des déchets
Chauffeur de grue & gestion des bacs	Chauffeur CL + chauffeur ripeur
Chef d'équipe Collecte des déchets	Agent en charge de la gestion des bacs
Agent polyvalent en charge des maintenances et chauffeur grue	Chef d'équipe Transfert Traitement Transport des déchets
Agent d'exploitation polyvalent	Agent broyage plateformes
Agent d'exploitation compostage, broyage individuel	Agent en charge de la propreté et de la gestion des incivilités
Référent chantier Voirie et aménagement	Agent polyvalent Voirie & Aménagement
Remplaçant déchèterie/espaces verts	Agent de collecte ripeur - remplaçant

➤ De préciser les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées : récupération ou indemnisation au choix des agents et sous réserve des nécessités de service.

PUBLICATION : - 5 MARS 2024

A NOTH,  
Le Président  
Patrick ROUGEOT

